

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01633

Numéro SIREN : 820 329 845

Nom ou dénomination : A.T.E.C

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt 25375



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD

2021



N° 11084* 22

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Exercice ouvert le	01/01/20	et clos le	31/12/20	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas ATEC 8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES	
SIRET 8 2 0 3 2 9 8 4 5 0 0 0 1 1	Mél : antoine.le.roux@atec-sas.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées Travaux d'installation électrique dans t	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	91 176	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
--	---------------------

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON X	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL FIDUCIAIRE CEVENNES PROVENCE 1 BOULEVARD JEAN JAURES 30140 ANDUZE Tél : 0466616107			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date : 09/06/21 Lieu : ANDUZE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT THOMAS MAZUR	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	
prestataire :			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	286 336	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)



N°15948*03

Désignation de l'entreprise Sas ATEC					Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES						
SIRET 82032984500011						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12					Durée de l'exercice précédent * 12	
					Exercice N clos le 31/12/2020	
ACTIF						
					Brut 1	Amortissements-Provisions 2
						Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilitisations corporelles *		028	64 864	030	30 564
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 802	042	4 802
	Total I (5)		044	69 666	048	30 564
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 840	066	3 840
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	130 146	070	130 146
		Autres* (3)	072	16 248	074	16 248
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	141 625	086	141 625
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	291 859	098	291 859
	Total général (I + II)		110	361 526	112	330 962
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	500	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	91 701	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	98 049	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	195 249		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	17 132	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 33 108)			172	118 581	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	135 713	
Total général (I + II + III)			180	330 962		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas ATECNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	-6 238	
	Production vendue	{	biens		215		214	-	
			services *		217		218	1 122 925	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	2 509
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	1 119 196	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	115 219
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	339 917
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 874)						244	8 123
	Rémunérations du personnel*							250	376 800
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	138 423
	Dotations aux amortissements*							254	11 203
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			}	262	4	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		78				
Total des charges d'exploitation (II)							264	989 687	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	129 509	
Produits financiers (III) 280 1							294	103	
Charges financières (V)							290	1 384	
Produits exceptionnels (IV)							300	1 495	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			}	306	31 247	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				310	98 049	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							312	98 049	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							314		
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							316		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						318		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						322		
	Provisions non déductibles*						324	31 247	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						330		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641	
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	129 296	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	129 296	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas ATEC						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 976	442	4 719	444		446	27 695	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	21 199	462	14 387	464		466	35 586	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 583	474		476	1 583	
Immobilisations financières		480	1 702	482	3 100	484		486	4 802	
TOTAL		490	45 877	492	23 789	494		496	69 666	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 183	532	5 446	534		536	12 629	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	12 178	552	5 532	554		556	17 710	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	224	564		566	224	
TOTAL		570	19 361	572	11 203	574		576	30 564	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧			
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
		982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 64 121
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 55 776
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

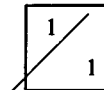
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	15
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 116 687
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 116 687
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	154 431
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	259 423
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	413 858
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 702 829
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	702 829
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 116 687
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

SIREN

8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas ATEC

ADRESSE (voie)

8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL

34670

VILLE

SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LE ROUX Prénom(s) ANTOINE
 Nom marital LE ROUX % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 05/06/1986 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays France
 Adresse : N° 8 Voie AVENUE DE FONTMAGNE
 Code Postal 34670 Commune SAINT-BRES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MAZUR Prénom(s) THOMAS
 Nom marital MAZUR % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
 Naissance : Date 24/03/1985 N° Département 30 Commune ALES Pays France
 Adresse : N° 4 Voie RUE DU JEU DE L'ARC
 Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant * *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SIREN

8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ATEC

ADRESSE (voie) 8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL 34670

VILLE SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

JURIDIQUE ANDUZE 2021

SOCIETE : **SAS ATEC**

Exercice 01-01-2020
Au 31-12-2020

SALAIRE BRUT ASSOCIES SALARIES

➤ MR LE ROUX ANTOINE	30 842.10 Euros
➤ MR MAZUR THOMAS	31 873.43 Euros

SALAIRE NET IMPOSABLE ASSOCIES SALARIES

➤ MR LE ROUX ANTOINE	25 240.85 Euros
➤ MR MAZUR THOMAS	26 084.74 Euros

REDEVANCE LOCATION GERANCE

NEANT

DISTRIBUTION DIVIDENDES A PREVOIR

100 000.00 euros

Merci de dater tous les documents entre le 01-10-2021 et le 31-10-2021,
afin que la mise en paiement de la flattax puisse se faire au 15-11-2021

BAIL COMMERCIAL AVEC LES ASSOCIES

NEANT

DIVERS

NEANT

LIVRE DE PAYE

01/01/2020 au 31/12/2020

Page: 1

Nombre de salariés: 2

Nombre de bulletins: 24

SAS ATEC

8 Avenue de Fontmagne

34670 ST BRES

	LEROUX_ANTO	MAZUR_THOMA	TOTAUX
	LE ROUX Antoine	MAZUR Thomas	
SALAIRE DE BASE	30 842,10	31 873,43	62 715,53
TOTAL BRUT	30 842,10	31 873,43	62 715,53
VIEILLESSE TA MANDATAIRE.I	-2 128,11	-2 199,29	-4 327,40
VIEILLESSE TS MANDATAIRE.I	-123,34	-127,53	-250,87
CSG DEDUCTIBLE	-2 105,67	-2 176,05	-4 281,72
RETRAITE T1 MANDATAIRE.ISA	-971,50	-1 004,02	-1 975,52
CONTRIB. EQUIL. GENERAL T1 M	-265,26	-274,10	-539,36
APEC T1 MANDATAIRE.ISA	-7,37	-7,70	-15,07
GARANTIE FRAIS MEDICAUX T	-200,46	-207,14	-407,60
TOTAL DES RETENUES	-5 801,71	-5 995,83	-11 797,54
PART PAT.FRAIS SANTE IMPOSA	200,46	207,14	407,60
NET IMPOSABLE	25 240,85	26 084,74	51 325,59
CSG NON DEDUCTIBLE	-743,16	-767,99	-1 511,15
CRDS	-154,83	-160,04	-314,87
PRELEVEMENT A LA SOURCE	-665,25	-1 550,56	-2 215,81
NET A PAYER	23 477,15	23 399,01	46 876,16

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

**Siège social
8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES**

RCS MONTPELLIER 820 329 845

RAPPORT DE GESTION

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2021
(Exercice clos le 31/12/2020)**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, afin de vous présenter les résultats de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et le bilan dudit exercice. Ces comptes ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2020, nous avons réalisé un chiffre d'affaires HT de 1116687 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 989.687 € dont notamment :

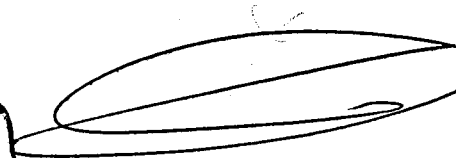
- 339.917 € d'autres charges externes ;
- 376.800 € de rémunérations du personnel ;
- 138.423 € de charges sociales ;
- 11.203 € de dotations aux amortissements.

Nous dégageons un bénéfice d'exploitation de 129.509 €.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, et d'une provision sur l'impôt sur les sociétés de 31.247 €, l'activité de cet exercice se traduit par un bénéfice net de 98.049 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice de 98.049 € en distribution de dividende.

Tn 

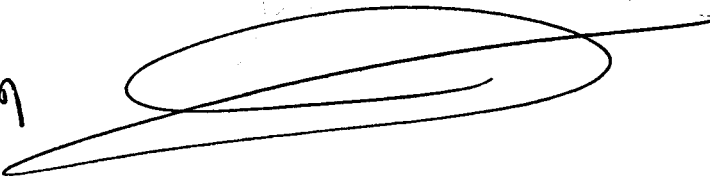
Nous vous proposons également de procéder à une distribution complémentaire de dividende de 1.951 €, par prélèvement de ladite somme sur la réserve ordinaire, poste « Autres réserves ».

Le dividende global s'élèverait ainsi à la somme de 100.000 € - soit 200 par action – dont la mise en paiement pourrait avoir lieu à compter de ce jour.

Nous vous remercions d bien vouloir approuver les comptes et résolutions qui vous sont présentés, et de donner quitus à votre président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Préalablement, nous allons vous donner lecture de notre rapport spécial sur les conventions réglementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président

JG 

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social

8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUILLET 2021

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice de 98.049 € en distribution de dividende.

L'assemblée générale décide en outre de procéder à une distribution complémentaire de dividende de 1951 €, par prélèvement de ladite somme sur la réserve ordinaire, poste « Autres réserves ».

Le dividende global s'élèvera ainsi à la somme de 100.000 € - soit 200 € par action – dont la mise en paiement aura lieu à compter de ce jour.

L'assemblée générale rappelle les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, soit :

- 2017 : 9.000 €
- 2018 : 50.000 €
- 2019 : 90.000 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée du 30 juillet 2021.

LE PRESIDENT

("Certifié conforme")

Tn

Certifié conforme

